

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2012

Absents excusés : CARRE Lydie – LAVAUD Germaine – TASSET Sylvia – GAILLAC Christian

Date de convocation : 11 décembre 2012

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER

Le compte rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

-Augmentation d'un loyer conventionné à l'école : l'augmentation autorisée est de 2,15%. Le loyer passera de 317€ à 323 €. Accord unanime du conseil.

-Régularisation grange de M. Coustenoble : M. Coustenoble veut aménager cette grange. Le 30 janvier 2012, le conseil avait donné son accord pour la vente et avait lancé une enquête publique. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à condition qu'un droit de passage dans l'impasse soit donné à Corrèze Habitat pour l'entretien de ses bâtiments. Accord du conseil

-Dissolution du Sivu du Canton de Juillac : ce syndicat n'a plus lieu d'être depuis de nombreuses années. Dans le cadre des regroupements intercommunaux, Madame le Préfet a demandé sa dissolution qui a été approuvée par la commission. Un état de l'actif et du passif a été fait par Madame le Receveur municipal de Juillac. L'actif et le passif seront repris par la commune de Chabrignac, propriétaire du bâtiment de la Maison de la Nature. Accord du conseil

-Renouvellement de l'adhésion à la fourrière de Brive : le tarif 2013 passe de 0,75€ par habitant à 1€. Accord du conseil

-Questions diverses :

*A la demande d'un enseignant, des dictionnaires vont être achetés par les parents. Une participation de la commune a été demandée. Mis au vote la proposition de participation de 4€ est acceptée moins 1 abstention.

*Convention salle des fêtes pour les associations : le conseil avait décidé de demander 30€ aux associations utilisatrices de la salle pour le ménage et rangements. Vu les problèmes soulevés, le maire propose d'annuler la participation financière et de modifier la convention : les chaises et les tables devront être lavées, essuyées et rangées par l'association.

*Sirtom : des colonnes semi-enterrées vont être installées à côté de l'ancienne épicerie pour les habitants non desservis par le camion du Sirtom. Les foyers recevront prochainement un badge nominatif pour l'utilisation de ces bacs. Un tour de la commune sera fait avec un technicien du Sirtom pour repérer tous les endroits difficiles.

*« ruine » rue de l'ancienne poste : la DDT doit faire un état des lieux avant la prise d'un arrêté de mise en péril. L'architecte des Bâtiments de France a donné son accord, sous certaines conditions, pour raser les murs. Le Maire doit prendre rendez-vous avec le propriétaire afin de déterminer les modalités de démolition de ce bâtiment.

*Réunion de la commission syndicale Vignols-Lascaux : un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs concessionnaires pour l'achat d'un nouveau tracteur et d'une lame de déneigement.